

L'école académique de la formation continue : ce qui change

JE SUIS BÉNÉFICIAIRE DE L'OFFRE

→ Ce qui change avec l'EAFC

- **Les formations à candidature individuelle** : désormais, j'accède à l'offre toute l'année sur le site académique. Je m'abonne aux formations qui m'intéressent dès qu'elles sont publiées, puis je me préinscris dès qu'elles sont programmées. Mon supérieur hiérarchique est informé de mes préinscriptions et émet un avis.
- **SOFIA-FMO** : c'est l'unique interface de gestion de mon parcours de formation, depuis l'abonnement jusqu'au bilan de fin de formation.
- **24 heures** : c'est le quota de formation à candidature individuelle dont je bénéficie pour l'année (hors préparation de concours).

→ Ce qui ne change pas

- **Mon ordre de mission** : je le reçois par la voie hiérarchique.
- **L'application SOFIA-FMO** : elle me permet de voir les formations auxquelles je suis convoqué, signaler une absence en formation, proposer ou demander un co-voiturage.
- **Mes notifications** : je les reçois automatiquement pour mes convocations à venir, et pour renseigner le bilan de la formation.
- Les formations en public désigné ne changent pas de mode de mise en œuvre.

JE SUIS SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

→ Ce qui change avec l'EAFC

- **Il n'y a plus de campagne d'avis dans GAIA** : celle-ci est gérée dans SOFIA FMO directement, lorsqu'une session à pré-inscription individuelle est programmée.
- **Mes avis** : je n'émet plus d'avis sur des vœux mais sur des pré-inscriptions à des sessions. J'ai 3 jours pour émettre un refus et le justifier, sans quoi la préinscription est validée.
- Je reçois un **récapitulatif régulier** des absences non justifiées de mes agents en formation.

→ Ce qui ne change pas

- **Mes avis** : je suis sollicité pour émettre un avis sur les demandes de formation à candidature individuelle de mes agents.
- **Ordre de mission** : je suis destinataire des ordres de mission de mes agents.
- Les formations en public désigné ne changent pas de mode de mise en œuvre.

+ À noter

Le premier mercredi de chaque mois, je peux faire une demande de formation d'initiative locale via GAIA responsable.

JE SUIS PRESCRIPTEUR

→ Ce qui change avec l'EAFC

- Je programme tout au long de l'année des sessions à pré-inscription individuelle.
- Je suis en temps réel sur Sofia FMO le nombre de personnes qui s'abonnent à l'actualité des modules que je pilote.

→ Ce qui ne change pas

- Je pilote les formations à public désigné de façon identique.
- J'anime le vivier du public cible auquel je suis associé (offre à candidature individuelle et à public désigné).

